



FR 00161 Pelouses et vallons forestiers du Rupt de Mad
Compte rendu du groupe de travail « forêt » du 22 mai 2013



SITE NATURA 2000 FR4100161

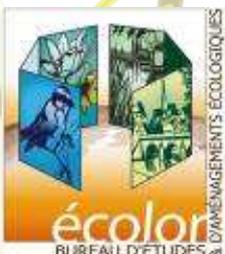
« Pelouses et vallons forestiers du Rupt de Mad »

Compte rendu du groupe de travail « forêt »

22 mai 2013



Quand l'Homme s'engage pour la biodiversité



Parc N



Site N2000 FR4100161 « Pelouses et vallons forestiers du Rupt de Mad »
Compte rendu du groupe de travail « forêt » du 22 mai 2013

Objet de la réunion :

- Présentation du principe des groupes de travail,
- Présentation sur le terrain des milieux naturels particuliers des vallons froids,
- Présentation du diagnostic écologique et socio-économique concernant la forêt,
- Présentation des enjeux et objectifs identifiés en forêt,
- Discussion autour des outils disponibles dans le cadre du réseau N2000 (contrats, charte).

Pièces jointes :

- diaporama projeté lors de la séance,
- documents cartographiques remis lors de la séance.

Personnes présentes :

| Nom | Fonction, structure |
|--------------------------|------------------------------------|
| Madame OUZET Sophie | DREAL Lorraine |
| Monsieur GRYSAN Moana | FSC 54 |
| Monsieur DISSAC Yann | CG54 - ENS |
| Monsieur VAN MEEL Gérard | Maire de Prény |
| Monsieur FISCHER Emile | Mairie de Bayonville |
| Madame HUIN Florence | DREAL Lorraine |
| Monsieur WOLFF Emmanuel | DRAAF Lorraine |
| Monsieur HEUTEUR Laurent | ONF 54 |
| Monsieur GAUSSENS | ONF 54, Mairie de Villecey sur Mad |
| Monsieur ROYER J.Jacques | Mairie d'Arnaville |
| Monsieur ASSELOT Vincent | CC du Chardon Lorrain |
| Monsieur LENTZ Gilles | Commune de Waville |
| Monsieur DESSI Sylvain | DDT 54 |

Site N2000 FR4100161 « Pelouses et vallons forestiers du Rupt de Mad »
 Compte rendu du groupe de travail « forêt » du 22 mai 2013

| | |
|--------------------------------|---|
| Monsieur ASAEL Stéphane | CRPF Lorraine Alsace |
| Monsieur GENY Jacques | GIF des Trois vallons, CRPF Lorraine Alsace |
| Monsieur d'HAMONVILLE François | Syndicat des propriétaires forestiers de Meurthe et Moselle |
| Monsieur CLAUS Johan | PNRL, animateur du site Natura 2000 |
| Monsieur DUVAL Thierry | ECOLOR, en charge de la rédaction du Docob |
| Madame FRANCON Aurore | ECOLOR, en charge de la rédaction du Docob |

Personnes excusées :

| Nom | Fonction, structure |
|--------------------------|---|
| Monsieur JACQUIN Olivier | Président du COPIL, Pst de la CC du chardon Lorrain |
| Monsieur DOTTE | 1 ^{er} Adjoint au Maire de Thiaucourt |
| Monsieur HANOT François | Maire de Jaulny |
| Madame SIEFFERT Nathalie | Conseil Régional de Lorraine, Service Biodiversité |
| Monsieur GRAND Julien | Chambre d'agriculture 54 |
| Madame REVEST Corine | Chambre d'agriculture 54 |

La réunion s'est déroulée en deux temps :

- une phase de terrain dans le vallon de Grand Fontaine,
- une présentation en salle à la Mairie de Villecey-sur-Mad.

Johan Claus et Aurore FRANCON (Ecolor) rappellent le principe du groupe de travail. Johan Claus, animateur Natura 2000 au PNR Lorraine et Thierry DUVAL, directeur d'ECOLOR, ont présenté sur le terrain les particularités des milieux liés aux vallons froids présents au sein du site N2000 ainsi que les enjeux identifiés et les objectifs fixés pour le site N2000. Les élus, propriétaires et gestionnaires forestiers locaux ont pu présenter la gestion forestière mise en place sur ces milieux, leurs contraintes et leurs attentes.

Enfin, les outils N2000 disponibles aux vues des objectifs fixés dans le cadre du renouvellement du Docob ont été décrits.

Diagnostic écologique et socio-économique, outils N2000

Le Parc Naturel Régional de Lorraine a choisi d'externaliser la rédaction du Document d'objectif (Docob) Natura 2000 concernant le site des « Pelouses et vallons forestiers du Rupt de Mad ». Ainsi, après appel d'offre lancé au 1er trimestre 2012, la rédaction du Docob a été attribuée au bureau d'étude ECOLOR

Le site N2000 des « Pelouses et vallons forestiers du Rupt de Mad » est occupé majoritairement par des milieux forestiers. Le massif est en majorité composé de forêts communales. Une seule forêt domaniale est présente (Forêt domaniale de Riche en Côte). La forêt privée est présente (6 propriétés de plus de 25ha) et marquée par le morcellement très important de la propriété.

Une grande partie du massif forestier est constituée **d'habitats d'intérêt communautaire**. Ces habitats ont été identifiés comme étant en bon état de conservation pour 80% d'entre eux. Les secteurs en état de conservation moyen correspondent principalement à du taillis alors que les zones en mauvais état de conservation concernent les plantations de résineux, les coupes à blanc de grandes tailles ainsi que les secteurs touchés par la tempête de 1999. Les facteurs de déclassement sont donc en partie dus à l'enrésinement ou à une gestion forestière intensive (voulue ou non : exemple de la tempête).

L'objectif de développement durable fixé pour les milieux forestiers au sein du site N2000 correspond au **maintien d'une gestion forestière conciliant rentabilité économique et richesses biologiques**. Cet objectif a été décliné en huit objectifs opérationnels (aux termes de la validité du Docob) :

GH1 Préserver l'intégrité des habitats forestiers remarquables: vallons froids, coteaux thermophiles, forêts alluviales

GH2 Maintenir et développer le vieux bois en forêt

GH3 Préserver et restaurer les zones humides forestières et leur fonctionnalité

GH4 Diversifier les peuplements forestiers

GH5 Restaurer et entretenir les berges et ripisylves

GH6 Adapter les régénérations aux enjeux de préservation de la biodiversité

GH7 Entretien des bords de routes et chemins forestiers en intégrant les enjeux de biodiversité

GH8 Maintenir un équilibre forêt-gibier

Plusieurs outils peuvent être mobilisés pour atteindre les objectifs.

Remarques, questions soulevées lors du groupe de travail

Questions évoquées sur le terrain

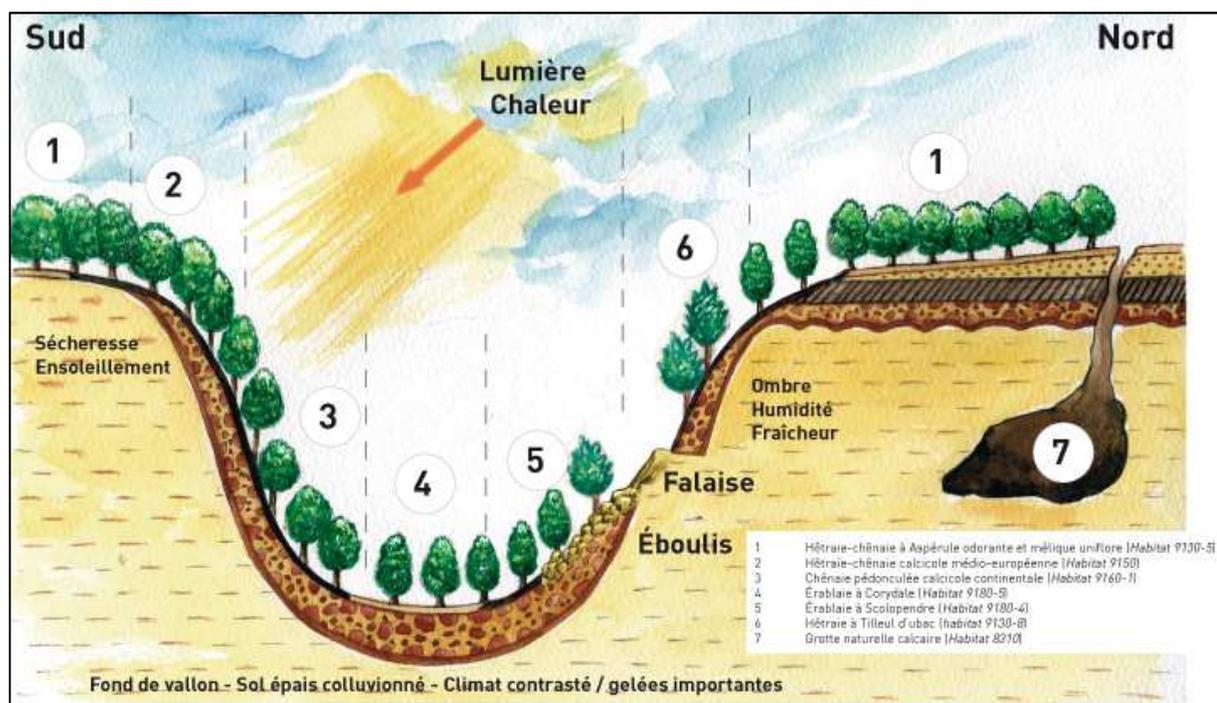
Les contraintes naturelles (pente forte des versants, sols très sensibles, sensibilité des habitats...) font que les fonds de vallon et versants se prêtent particulièrement bien à la gestion en futaie irrégulière. On y exploite peu mais les produits récoltés sont souvent à forte valeur ajoutée. Des ouvertures de couvert trop importantes (supérieure à 0,25 à 0,5 ha) peuvent entraîner des problèmes de régénération (forte concurrence des herbacées et de la Clématite). Il a été évoqué par l'ONF, l'existence d'une valeur seuil de la taille des éclaircies, définie par le CSRPN, en dessous de laquelle l'état de conservation de l'habitat rocheux à Scolopendre ne serait pas remis en cause (modification du cortège floristique).

Ce traitement nécessite des interventions fréquentes pour irrégulariser les peuplements issus d'anciens TSF ou de futaie régulière (le site visité présente un peuplement homogène issu d'une exploitation passée intensive). Un des avantages pour les propriétaires est d'échelonner les interventions à réaliser mais aussi d'avoir des retombées économiques plus régulières. Pour le CRPF, il faut que les parcelles soient suffisamment grandes pour pouvoir être traitées en futaie irrégulière (minimum 5 ha environ pour sortir suffisamment de bois).

Les contraintes d'exploitation liées à la pente et à la sensibilité des sols ont été évoquées. La question des techniques de débardage alternatif (et de leur surcoût) pourrait être prise en compte par un contrat Natura 2000.

Dans certains contextes (forte sensibilité, faible productivité), ce type de peuplements forestiers se prête bien à la mise en œuvre de contrats Natura 2000 (îlots de sénescence).

Ci-dessous, répartition schématique des habitats naturels dans un vallon forestier de Lorraine (Dreal, 2012).



Présentation en salle

La notion d'**état de conservation** « dégradé » des milieux forestiers a été discutée et il serait nécessaire de séparer au sein de cette catégorie les dégradations liées à l'activité de l'homme (plantation de résineux) de celles liées à la tempête de 1999. Il convient d'être prudent quant à la notion d'état de conservation des habitats. En effet, s'il est évident qu'un stade jeune de peuplement n'assure pas l'ensemble des fonctionnalités écologiques, cela ne signifie pas que l'habitat (un sous-sol, un sol, une exposition, une végétation...) est détruit.

Concernant **les espèces**, il est précisé qu'une seule station de Sonneurs à ventre jaune est connue sur ce site Natura 2000 (commune d'Arnaville). Il est précisé que les chauves-souris occupent préférentiellement des arbres seins à cavités (protection thermique) plutôt que des arbres morts.

Les contrats Natura 2000 :

Ces contrats sont définis par un arrêté préfectoral de région. Le Docob peut, à la marge, être plus précis que l'arrêté préfectoral. Sur ce site, plusieurs contrats seront proposés :

- F22716 - Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif
- F22712 - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents
- F22706 - Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles
- F22702 - Création ou rétablissement de mares ou d'étangs forestiers
- F22701 - Création ou rétablissement de clairières ou de landes
- F22717 - Travaux d'aménagement en lisière étagée
- F22705 - Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production

Dans le cadre du contrat « F22712 - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents », il est prévu le marquage des arbres engagés. La question de l'indemnisation du temps de travail pour la maîtrise d'œuvre et l'animation (repérage et marquage des arbres et des îlots, élaboration du contrat) a été soulevée. Dans la plupart des contrats, 12% du montant du contrat peut être réservé pour les études préalables et frais d'expert. L'ONF souhaite réaliser en interne ce travail dans les forêts dont il a la gestion.

Dans les **îlots de sénescence**, il a été évoqué la gestion de la Clématite qui pose actuellement des problèmes de régénération dans l'ensemble des peuplements.

Les membres du groupe de travail se sont également interrogés sur la situation et le devenir des **plantations de résineux** au sein du site N2000. L'ONF estime que même si les habitats de plateaux sont plus communs que les habitats de vallons, il s'agit d'habitats d'intérêt communautaire et qu'en conséquence, les plantations de résineux n'y ont pas leur place. Faut-il alors les interdire dans le cadre de la Charte Natura 2000, limiter ces plantations à des surfaces réduites (pourcentage de la propriété, surface maximale des îlots, limiter aux zones déjà enrésinées... ?

Les objectifs de l'ONF concernant la **constitution d'une trame de vieux bois** concernent les forêts domaniales. Il est toutefois recommandé d'atteindre également ces objectifs en forêts communales. Monsieur Royer de la commune d'Arnaville rappelle le caractère très morcelé de la forêt privée qui entraîne la présence de vieux bois dans ces propriétés dans des proportions plus importantes qu'en forêt communale.

Un **Plan de Développement de Massif** est en cours sur ce site. Pour le CRPF, il s'agit d'un véritable projet de territoire qui vise à exploiter la ressource disponible mais qui peut

permettre également de sensibiliser les propriétaires à une gestion forestière intégrant les enjeux de biodiversité. Il ne faut donc pas y voir une menace pour la biodiversité.

Concernant les débouchés économiques de la filière bois dans ce secteur, il est rappelé que le débouché principal reste le **bois d'œuvre**.

La charte Natura :

Cet outil est propre à chaque site natura 2000 et fait partie intégrante du Docob. En cours de rédaction, elle sera transmise rapidement aux membres du groupe de travail en vue d'une concertation autour des recommandations émises. Les points évoqués concerneront les objectifs l'ensemble des objectifs opérationnels et seront une première base ou un complément des contrats Natura 2000. Une prochaine réunion concernant la charte sera organisée si besoin. L'avenir des plantations de résineux au sein du périmètre N2000 (respect de l'intégrité des habitats), la quiétude des espèces (chauves-souris en particulier), le nombre d'arbres mort/sénescents minimum à réserver dans les parcelles, la taille des coupes rases ou définitives, l'agrainage des sangliers... seront des points qui seront intégrés dans la charte Natura 2000.

La DREAL précise que cet outil est actuellement contesté aux niveaux local et national. En effet, il était question lors de la création de cet outil de compenser totalement la perte de TFNB que subiraient les communes. Il semble aujourd'hui que la cette compensation soit dégressive. L'existence même de cet outil est actuellement remise en question.

Le document présenté en salle est disponible pages suivantes.

Site Natura 2000
« Pelouses et vallons forestiers du Rupt de Mad »
 ZSC : FR4100161

Groupe de travail «Forêt»,
22 mai 2013

Site Natura 2000 « Pelouses et vallons forestiers du Rupt de Mad »

« Quand l'Homme s'engage pour la biodiversité »

Les objectifs de Natura 2000 :

- ❖ préserver la diversité biologique
- ❖ valoriser le patrimoine naturel de nos territoires

La démarche française, concertée et contractuelle

En Lorraine, c'est 87 sites (7% du territoire)

Un opérateur : PNR Lorraine
opérateur sur 10 des 16 sites Natura 2000 situés dans le Parc :
 13 % du territoire parc

Un comité de pilotage

Des groupes de travail thématiques

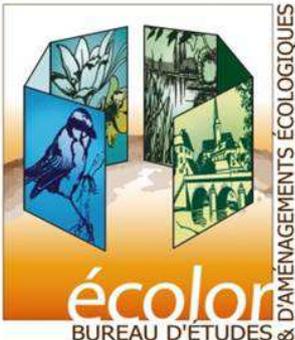
- La forêt,
- Les rivières et zones humides,
- les pelouses calcaires
- Vie du site, activités, charte...



Site Natura 2000 « Pelouses et vallons forestiers du Rupt de Mad »

- 2001 : Premier Docob pour le site N2000 du Rupt de Mad (*PnrL*)
- 2007 : Actualisation du premier Docob du site N2000 (*PnrL*)
- 2011 : Evaluation de l'état de conservation des habitats naturels du sites N2000 (*Ecolor, PnrL*)
- **2012 : Réactualisation du Docob du site N2000**
- **2013 : Docob opérationnel**






Site Natura 2000 « Pelouses et vallons forestiers du Rupt de Mad »

Avancement du projet :

Diagnostics écologiques et socio-économiques

Hierarchisation des enjeux

Objectifs de développement durable

➔ Objectifs opérationnels
Mesures, actions

Objectif de la journée :

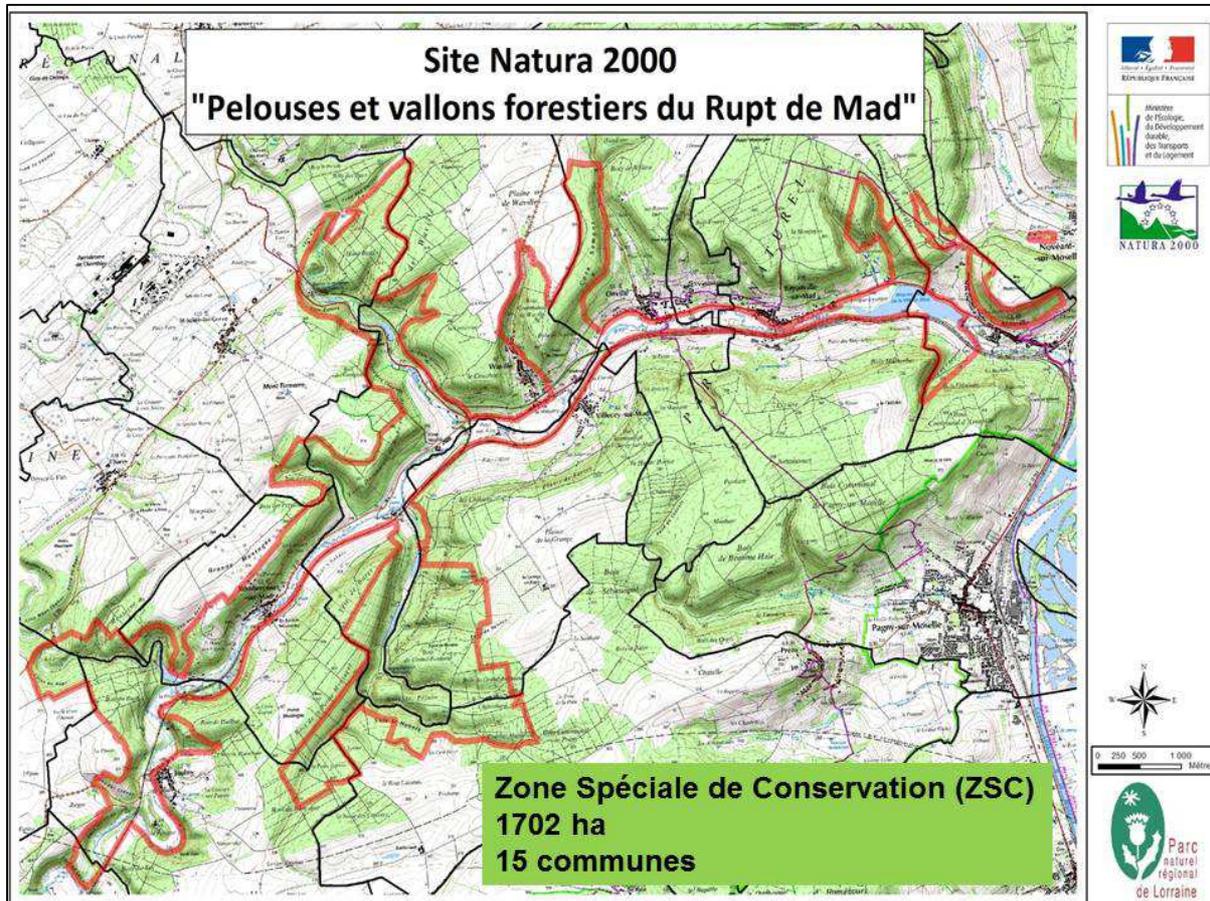
Expression et partage des besoins écologiques, économiques et sociaux

Définition des objectifs opérationnels, des mesures, des outils

Valider, préciser, chiffrer, les objectifs, les mesures les outils

➔ Les groupes de travail :
Concertation = construire ensemble

Le Comité de pilotage : information, validation



Site Natura 2000 « Pelouses et vallons forestiers du Rupt de Mad »

Un patrimoine naturel et culturel exceptionnel

**Une grande diversité de milieux naturels
Du climat montagnard au climat méditerranéen
Des zones humides aux zones très sèches
Un corridor pour de nombreuses espèces**

**30 habitats biologiques
22 espèces végétales protégées
14 habitats d'intérêt communautaire
(2/3 du site) dont 3 prioritaires
12 espèces d'intérêt communautaire
(annexe II)**

**Forêts (70% du site)
Pelouses calcaires et fourrés
Cours d'eau
Prairies et cultures**

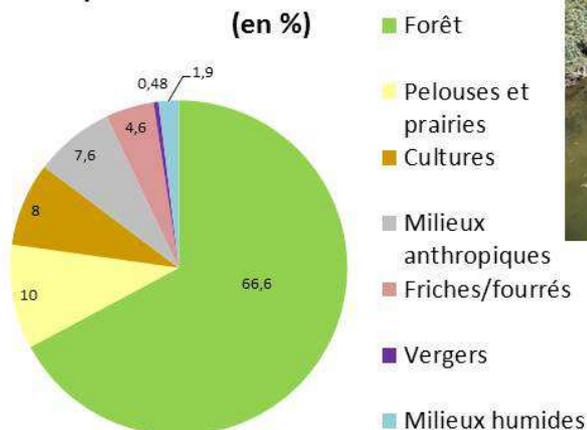
Site Natura 2000 « Pelouses et vallons forestiers du Rupt de Mad »



Diagnostic Ecologique : occupation du sol

- Un site à dominante forestière avec des vallons encaissés rendant l'exploitation difficile
- Une vocation agricole qui reste néanmoins présente dans les fonds de vallons
- Des zones de friches sur les versants les mieux exposés, issues de l'abandon des vignes

Occupation du sol au sein du site N2000 (en %)



Liste des milieux naturels Directive « habitats »

| Code | Nom de l'habitat |
|------|---|
| 3260 | Rivière avec végétation à Renoncule flottante |
| 6210 | Pelouse calcaire sèche, riche en Orchidées* |
| 6510 | Prairie maigre de fauche de basse altitude (+friches humides et molaie) |
| 9130 | Hêtraie-Chênaie neutrophiles à aspérule et mélisque |
| 9150 | Hêtraie sèche sur calcaire / Chênaie thermophile |
| 9180 | Erablaies sur éboulis et de fonds de vallons |
| 91E0 | Forêt alluviale des rivières à eaux lentes, ruisselets et sources |
| 7220 | Source pétrifiante avec formation de tufs* |
| 8310 | Grottes |
| + | Habitats de falaise calcaire, Formations à buis, Pelouses rupicoles |



Liste des milieux naturels Directive « habitats »

| Code | Nom de l'habitat |
|------|---|
| 3260 | Rivière avec végétation à Renoncule flottante |
| 6210 | Pelouse calcaire sèche, riche en Orchidées* |
| 6510 | Prairie maigre de fauche de basse altitude (+friches humides et molaie) |
| 9130 | Hêtraie-Chênaie neutrophiles à aspérule et mélisse |
| 9150 | Hêtraie sèche sur calcaire / Chênaie thermophile |
| 9180 | Erablaies sur éboulis et de fonds de vallons |
| 91E0 | Forêt alluviale des rivières à eaux lentes, ruisselets et sources |
| 7220 | Source pétrifiante avec formation de tufs* |
| 8310 | Grottes |
| + | Habitats de falaise calcaire, Formations à buis, Pelouses rupicoles |



Liste des milieux naturels Directive « habitats »

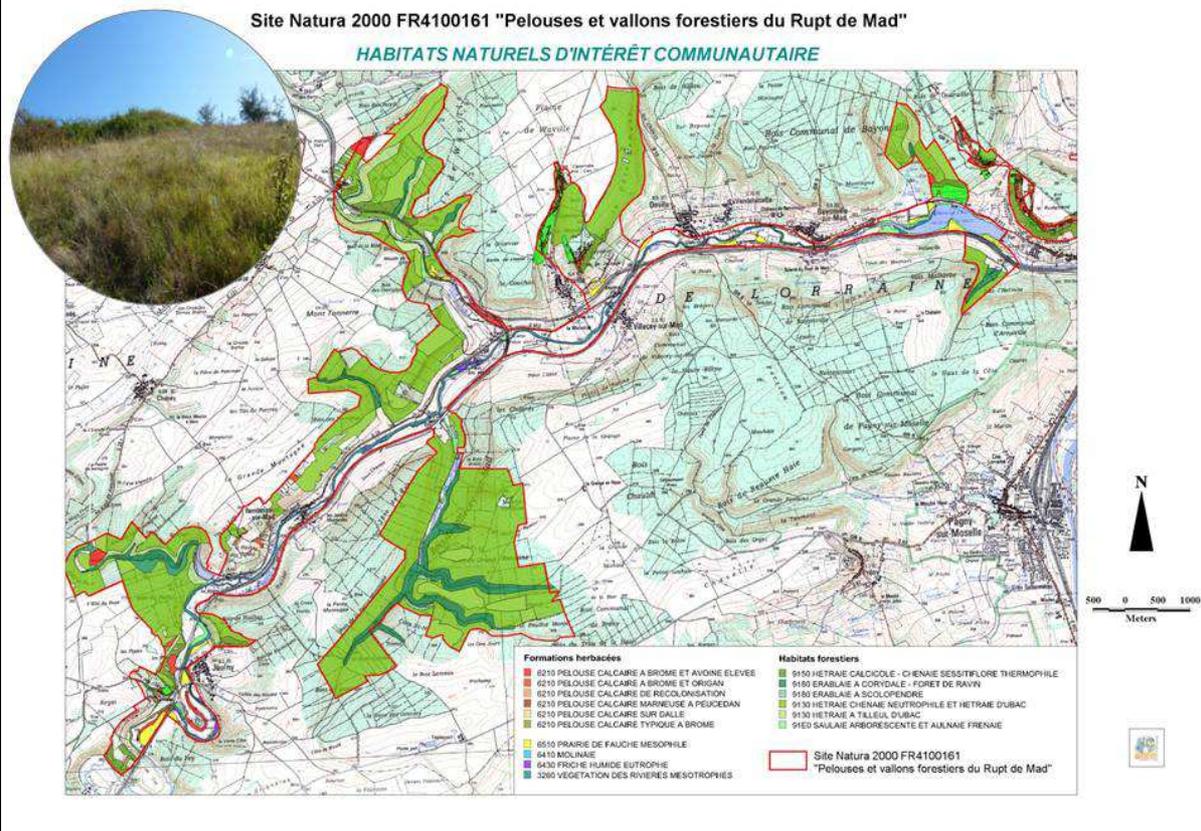
| Code | Nom de l'habitat |
|------|---|
| 3260 | Rivière avec végétation à Renoncule flottante |
| 6210 | Pelouse calcaire sèche, riche en Orchidées* |
| 6510 | Prairie maigre de fauche de basse altitude (+friches humides et molaie) |
| 9130 | Hêtraie-Chênaie neutrophiles à aspérule et mélisse |
| 9150 | Hêtraie sèche sur calcaire / Chênaie thermophile |
| 9180 | Erablaies sur éboulis et de fonds de vallons |
| 91E0 | Forêt alluviale des rivières à eaux lentes, ruisselets et sources |
| 7220 | Source pétrifiante avec formation de tufs* |
| 8310 | Grottes |
| + | Habitats de falaise calcaire, Formations à buis, Pelouses rupicoles |



Liste des milieux naturels Directive « habitats »

| Code | Nom de l'habitat |
|------|--|
| 3260 | Rivière avec végétation à Renoncule flottante |
| 6210 | Pelouse calcaire sèche, riche en Orchidées* |
| 6510 | Prairie maigre de fauche de basse altitude (+friches humides et molaies) |
| 9130 | Hêtraie-Chênaie neutrophiles à aspérule et mélèze |
| 9150 | Hêtraie sèche sur calcaire / Chênaie thermophile |
| 9180 | Erablaies sur éboulis et de fonds de vallons |
| 91E0 | Forêt alluviale des rivières à eaux lentes, ruisselets et sources |
| 7220 | Source pétrifiante avec formation de tufs* |
| 8310 | Grottes |
| + | Habitats de falaise calcaire, Formations à buis, Pelouses rupicoles |

Diagnostic Ecologique : les habitats biologiques d'intérêt communautaire



| Diagnostic Ecologique : Habitats biologiques d'intérêt communautaire | | | | | |
|--|----------------|------------------|--------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Habitats d'intérêt communautaire et prioritaires | Code Corine | Code Natura 2000 | Surface (ha) | % par rapport aux habitats DH | % au sein du site Natura 2000 |
| Végétation des rivières mésotrophes | 24.44 | 3260 | 29.15 | 2.63 | 1.78 |
| Pelouses calcaires xérophiles | | | 11.70 | | |
| Pelouses calcaires | | | | | 3.24 |
| Pelouses marneuses | | | | | |
| Fourrés thermophiles | | | | | |
| Prairie maigre de fauche | | | | | 1.08 |
| Molinaie calcicole | | | | | 0.14 |
| Friche humide | | | | | 3.85 |
| Hêtraie sèche sur thermophile | | | | | |
| Hêtraie-Chênaie | | | | | 50.63 |
| Hêtraie-Chênaie | | | | | |
| Hêtraie-Chênaie | | | | | |
| Tilleul d'Ubac | | | | | |
| Fonds de vallons forestiers | | | | | 5.67 |
| Forêts de ravins confinées du Tilio-Acer | | | | | 1.27 |
| Forêts alluviales | | | | | |
| Frênaie-Saulaie arbustive | | | | | <1% |
| Grotte non exploitée chiroptères | | | | | <1% |
| Sources pétifiantes | | | | | <1% |
| Pelouses rupicoles calcaires | 62 | 6110 | - | <1% | <1% |
| Habitats des falaises calcaires | 62 | 8210 | - | <1% | <1% |
| Formations à buis des pentes rocheuses | 41.175 / 31.82 | 5110 | - | <1% | <1% |

Repartition surfacique des habitats d'intérêt communautaire (%)

| Habitat | Code Natura 2000 | Surface (ha) | % |
|-------------------------------------|------------------|--------------------|--------|
| Hêtraie-Chênaie | 9130 | 50.63 | 50.63% |
| Hêtraie calcicole | 9150 | 5.67 | 5.67% |
| Forêt de ravin et de fond de vallon | 9180* | 1.27 | 1.27% |
| Forêt alluviale | 91E0 | 1.08 | 1.08% |
| Friche humide eutrophe | 6430 | 0.14 | 0.14% |
| Prairie mésophile et Molinaie | 6510 / 6410 | 3.85 | 3.85% |
| Pelouse calcaire | 6210 | 3.24 | 3.24% |
| Végétation des rivières mésotrophes | 3260 | 2.63 | 2.63% |
| Autres | | 1.88 + 0.21 + 1.60 | 3.69% |

| Diagnostic Ecologique : Etat de conservation des boisements | | | | |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|--------------|
| Site Natura 2000 FR4100161 "Pelouses et vallons forestiers du Rupt de Mad" | | | | |
| | Surface totale | BON ETAT | ETAT MOYEN | MAUVAIS ETAT |
| Erablaie - Forêt de ravin Code 41.4 | 91 ha | 80,8 ha | 1,65 ha | 8,6 ha |
| Erablaie à scolopendre Code 41.4 | 1,7 ha | 1,7 ha | / | / |
| Hêtraie d'ubac et Hêtraie Chênaie neutrophile Code 41.13 | 830,6 ha | 659 ha | 103,2 ha | 68,4 ha |
| Hêtraie calcicole - Chênaie sessiliflore Code 41.16 | 46,6 ha | 28 ha | 18,6 ha | / |
| Saulaie arborescente et Aulnaie Frênaie Code 41.3 | 20,7 ha | 20,7 ha | / | / |
| Total des surfaces de boisements d'intérêt communautaire | 990,6 HA | 790,2 HA | 123,5 HA | 77 HA |
| | | 79,7 % | 12,5 % | 7,8 % |



ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS FORESTIERS

- BON
- MOYEN
- MAUVAIS






Source : P. Pommeret

Liste des espèces Directive « habitats »

| Code | Nom vernaculaire | Nom scientifique |
|------|------------------------------------|------------------|
| 1304 | Grand Rhinolophe | |
| 1303 | Petit Rhinolophe | |
| 1324 | Grand murin | |
| 1321 | Vespertillon à oreilles échanquées | |
| 1323 | Vespertillon de Bechstein | |
| 1193 | Sonneur à ventre jaune | |
| 1096 | Lamproie de Planer | |
| 1163 | Chabot | |
| 1060 | Cuivré des marais | |
| 1065 | Damier de la succise | |
| 1044 | Agrion de mercure | |



Source : CSP

Suivi du crapaud sonneur de 1998 à 2006





Site Natura 2000 « Pelouses et vallons forestiers du Rupt de Mad »

Les gîtes à chauves-souris (Crepesc, 2011)

Vespertilion de Natterer
(100 à 150 Ind.)



Vespertilion d'Alcathoe
(30 ind.)

Vent, blessure, etc.



Site Natura 2000 « Forêt humide de la Reine et Caténa de Rangéval »

Les gîtes à chauves-souris (Crepesc, 2011)



Forêt et sylviculture

- Environ 70% de la surface du site soit 1090 ha
- La propriété forestière sur le site se compose de :

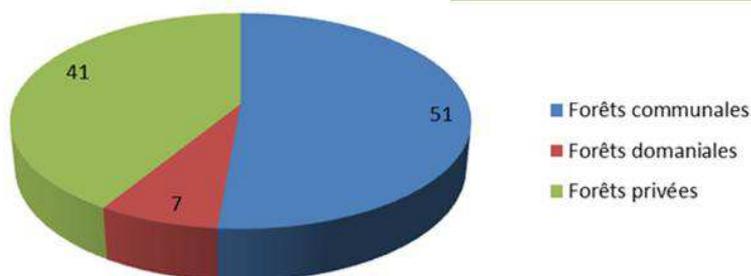
- 560 Ha de forêts communales,
 Forêts communales d'Arnaville (7Ha), de Bayonville (35 Ha), de Charey (25 ha), de Jaulny (80 Ha), de Prény (24 Ha), d'Onville (inférieur à 1 Ha), de Rembercourt (50 Ha), de St-Julien-les-Gorze (106 Ha), de Villecey-sur-Mad (131 Ha), de Waville (80 Ha), de Xammes (24 Ha).

- 450 Ha de forêts privées
 (marquée par un fort morcellement du foncier)

- 80 Ha de forêts domaniales,



Propriétés forestières



Diagnostic Ecologique : Sylviculture et gestion de la forêt

En forêt publique dans le site N200



Office National des Forêts

UT du Val de Moselle
(plupart des communes du site)

UT de Briey
(Waville et St-Julien)

Plans d'aménagements forestiers

| Commune | Année | Surface totale (en ha) |
|---------------------|-----------|------------------------|
| Villecey-sur-Mad | 2010-2024 | 240,70 Ha |
| Jaulny | 2008-2022 | 197,69 Ha |
| Rembercourt-sur-Mad | 2009-2023 | 194,52 Ha |
| Bayonville-sur-Mad | 2013-2032 | 299,89 Ha |
| Waville | 2012-2031 | 261,81 Ha |
| St-Julien-les-Gorze | 2005-2019 | 150,36 Ha |

➔ Des aménagements forestiers récents

Diagnostic Ecologique : Sylviculture et gestion de la forêt

En forêt publique dans le site N200



Office National des Forêts

Les essences

Hêtre = Essence objectif
Représentativité : 25 à 60 %
Objectif : ↗

Chêne = 5 à 25 %
Objectif : ↘

Erables et essence précises = 5 à 15 %
Objectif : 10 à 25 % ↗

Résineux = - de 5%
Objectif : ↘

Frêne
Problématique du Chalara fraxinea

Traitement forestier

Futaie régulière : traitement dominant
Futaie irrégulière : en augmentation

Régénération

Objectif : Privilégier la régénération naturelle et l'adaptation des essences aux conditions du milieu.

Dégâts de la tempête de 99 : faibles sur le site (quelques chablis épars)

Diagnostic Ecologique : Sylviculture et gestion de la forêt

En forêt publique dans le site N200



Les filières

Bois énergie = Actuellement non valorisé sur le site N2000 mais pourrait l'être dans les années avenir.

Bois de trituration = 2 débouchés
Papeterie, usine de panneaux à particules au Luxembourg

Bois de chauffage = demande importante voir prioritaire pour certaine commune

Filière courte = utilisation du bois de petit diamètre pour chauffer quelques écoles et mairies au sein du site N2000

Equilibre forêt gibier

Chevreuil = Population importante qui pose problème pour la régénération d'essences recherchées (alisier, merisier, fruitier..).

Sanglier = Population importante sur le site sans problème particulier pour les peuplements forestiers.

Cerf : Passage ponctuel sans population installée

Diagnostic Ecologique : Sylviculture et gestion de la forêt

En forêt publique dans le site N200



Prise en compte de la biodiversité dans la gestion courante

Des îlots de vieux bois progressivement mis en place

2% d'îlots de vieillissement
1% d'îlots de sénescence

Les arbres à haute valeur biologique sont repérés et conservés

au moins 1 arbre mort ou sénéscent par hectare
au moins 2 arbres par hectare à cavités visibles

Augmentation de la diversité des essences.

Protection des sols (cloisonnement d'exploitation permanent et bien matérialisé)

Protection des berges et du lit des cours d'eau et préservation des mares et zones humides

Maintien d'une diversité verticale en favorisant le maintien d'un sous-étage arbustif, maintien du lierre,

Création de lisières étagées

➔ **Objectifs non atteints**

Diagnostic Ecologique : Sylviculture et gestion de la forêt

En forêt privée dans le site N200
(350 ha)



Plans simples de gestion
(à partir de 25 ha)

Code des bonnes pratiques sylvicoles
(autre propriété en dessous de 25ha)

6 PSG sur le site concernant 250 ha

→ Morcellement très important du foncier

Traitement

Essence dominante : Hêtre, le Frêne, le Charme, l'Erable sycomore,
l'Alisier torminal ou le Merisier

Orientation de gestion adaptée à la structure de la forêt

Coupe d'amélioration (5 à 10 ans) prélevant maximum 20% du volume sur pieds

Plan de développement du massif

Action en cours pour favoriser l'exploitation des petites et très petites propriétés forestière

Enjeux et Objectifs en forêt au sein du site N2000

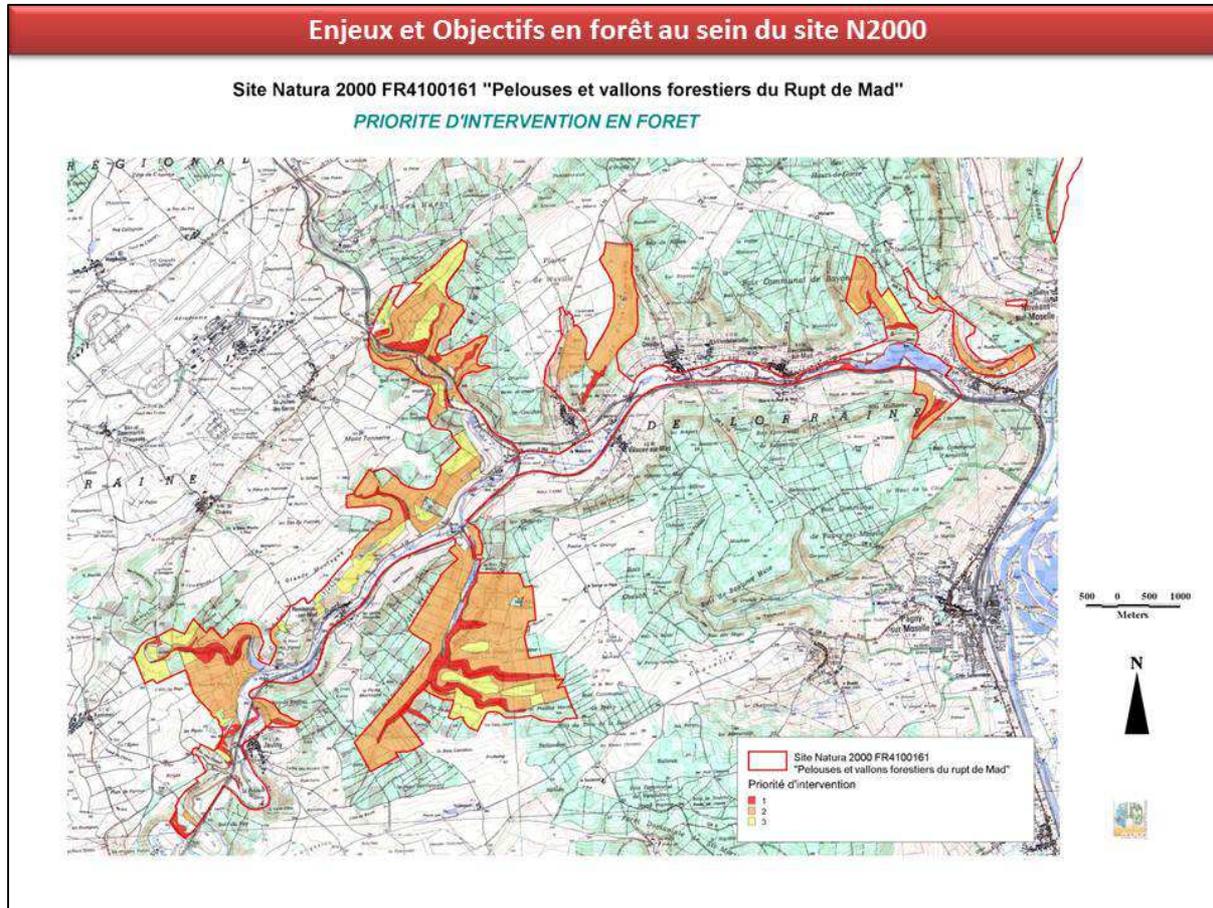
- Un état de conservation des habitats forestiers globalement bon à l'échelle du site N2000.
- Certains, peu accessibles bien préservés, car peu accessibles (forêt de ravin)
- Très localement, présence de boisements dégradés correspondant à des plantations monospécifiques résineuses, des secteurs « tempêtes » ou stades jeunes
- **L'enjeu principal** concerne le **maintien dans un bon état de conservation** des boisements ainsi que **l'amélioration de l'état de conservation** des boisements dégradés grâce à une **gestion parcimonieuse de la forêt** prenant en compte enjeux économiques et la préservation de la biodiversité.

Bien que le site ne soit pas désigné au titre de la Directive Oiseaux, le maintien de certaines espèces sensibles présentes sur le site (Gobemouche à collier, Pic noir, Pic mar ...) sont dépendantes de la qualité des habitats forestiers (présence de vieux bois notamment).

Site N2000 FR4100161 « Pelouses et vallons forestiers du Rupt de Mad »
Compte rendu du groupe de travail « forêt » du 22 mai 2013

| Enjeux et Objectifs en forêt au sein du site N2000 | | | | | | |
|--|---|---|--------------|------|-----------------------------|-------------------------|
| | | Etat de conservation de l'habitat | Risque total | Cote | Enjeu local de conservation | Priorité d'intervention |
| 6210 | Pelouses calcaires xérophiles mésophiles et marneuses | BON | 4 | 19 | 23 | 1 |
| | | MOYEN | 6 | 17 | 23 | 1 |
| | Fourrés thermophiles | MAUVAIS | 7 | 14 | 21 | 1 |
| | | MAUVAIS | 7 | 13 | 20 | 1 |
| 6510 | Prairie maigre de fauche | BON | 5 | 18 | 23 | 1 |
| | | MOYEN | 6 | 15 | 21 | 1 |
| | | MAUVAIS | 6 | 12 | 18 | 2 |
| 6410 | Molinaie | MAUVAIS | 5 | 12 | 17 | 2 |
| 6430 | Friche eutrophe : Mégaphorbiaies hygrophiles de plaine et de montagne | MOYEN | 5 | 12 | 17 | 2 |
| | | MAUVAIS | 5 | 11 | 16 | 2 |
| 3260 | Végétation des rivières mésotrophes | MOYEN | 3 | 13 | 16 | 3 |
| | | MAUVAIS | 1 | 12 | 13 | 3 |
| 9150 | Hêtraie sèche sur calcaire / Chênaie sessiliflore thermophile | BON | 2 | 19 | 21 | 1 |
| | | MOYEN | 3 | 16 | 19 | 2 |
| 91E0* | Forêts alluviales : Frênaie Erable - Aulnaie Frênaie - Saulaie arborescente | BON | 6 | 18 | 24 | 1 |
| 9180* | Forêts de ravins : Tillaie-Erable en situation confinée du Tilio-Acerion Erable à Scolopendre | BON | 6 | 20 | 26 | 1 |
| | | MOYEN | 5 | 16 | 21 | 1 |
| | | MAUVAIS | 5 | 15 | 20 | 1 |
| 9130 | Hêtraie-Chênaie Charmaie neutrocalcicole et Hêtraie -Chênaie montagnardes à Tilleul d'Ubac | BON | 2 | 14 | 16 | 2 |
| | | MOYEN | 3 | 11 | 14 | 3 |
| | | MAUVAIS | 4 | 9 | 13 | 3 |
| 8310 | Gîtes à chiroptères - Grottes non exploitées par le tourisme | Non évaluable sur la base de ces critères. Ces milieux constituent néanmoins un enjeu prioritaire pour le site Natura 2000. | | | | 1 |

Priorité d'intervention dans les milieux forestiers d'intérêt communautaire prioritaires



| Enjeux et Objectifs en forêt au sein du site N2000 | | |
|--|---|--|
| Enjeu écologique ↓ | Enjeu socio-économique ↓ | Enjeu territorial ↓ |
| Maintenir et améliorer l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire | Développer des pratiques économiques compatibles et renforçant la préservation des habitats et des espèces | Agir localement pour la réussite de la démarche Natura 2000 |
| Enjeu portant sur les milieux : ❖ Milieux forestiers et espèces associées ❖ Milieux agricoles ou en déprise et espèces associées ❖ Milieux aquatiques et humides et espèces associées ❖ Milieux anthropiques et nature ordinaire | Enjeu portant sur les activités : ❖ Activité sylvicole ❖ Activité agricole ❖ Activités récréatives | Enjeu portant sur le territoire : ❖ Sensibilisation, concertation, appropriation ❖ Animation, suivi et évaluation du DOCOB ❖ Mise en cohérence des politiques territoriales |

| Enjeux et Objectifs en forêt au sein du site N2000 |
|---|
| <h2>Objectifs de développement durable</h2> |
| <p>Maintenir une gestion forestière qui concilie rentabilité économique et richesses biologiques,</p> <p>Encourager une agriculture extensive qui préserve la biodiversité et la diversité des paysages,</p> <p>Valoriser les milieux naturels en déprise,</p> <p>Maintenir ou restaurer les continuités écologiques et conserver la mosaïque de milieux naturels et leur connectivité</p> <p>Sensibiliser et former les acteurs du territoire pour une appropriation des enjeux de la biodiversité,</p> <p>Suivre et évaluer les enjeux et les actions mises en œuvre dans le cadre du Docob.</p> |

| Enjeux et Objectifs en forêt au sein du site N2000 | | | | | |
|--|--|----------|--------------------|--|---|
| Code | Objectifs opérationnels | Priorité | Outils envisagés | | Autres outils disponibles |
| | | | Charte Natura 2000 | Contrats Natura 2000 | |
| GH1 | Préserver l'intégrité des habitats forestiers remarquables : vallons froids, coteaux thermophiles, forêts alluviales | *** | Charte | F22716 - Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif | Aménagement forestier ou Plan Simple de Gestion |
| | | | | F22712 - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents | |
| GH2 | Maintenir et développer le vieux bois | *** | Charte | F22712 - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents | |
| GH3 | Préserver et restaurer les zones humides forestières et leur fonctionnalité | *** | Charte | F22716 - Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif | |
| | | | | F22706 - Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles | |
| | | | | F22702 - Création ou rétablissement de mares forestières | |
| GH4 | Diversifier les peuplements forestiers | ** | Charte | F22701 - Création ou rétablissement de clairières ou de landes | |
| | | | | F22705 - Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production | |
| | | | | F22717 - Travaux d'aménagement en lisière étagée | |
| GH5 | Restaurer et entretenir les berges et ripisylves | ** | Charte | F22706 - Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles | |
| GH6 | Adapter les régénérations aux enjeux de préservation de la biodiversité | *** | Charte | | |
| GH7 | Entretien des bords de routes et chemins forestiers en intégrant les enjeux de biodiversité | * | Charte | F22717 - Travaux d'aménagement en lisière étagée | |
| GH8 | Maintenir un équilibre forêt-gibier | * | Charte | | |



| Enjeux et Objectifs en forêt au sein du site N2000 | |
|--|---|
| GH1 | <p>Préserver l'intégrité des habitats forestiers remarquables: vallons froids, coteaux thermophiles, forêts alluviales</p> <p>Objectifs : Maintenir voire améliorer l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire et notamment les habitats prioritaires faiblement représentés sur le site N2000.</p> <p>Habitats concernés : <u>Hêtraie sèche</u> sur calcaire / <u>Chênaie sessiliflore</u> thermophile <u>Fonds de vallons froids</u> : Erablaie à Corydale, <u>Forêts alluviales</u> : Frênaie Erablaie – Aulnaie Frênaie – Saulaie arborescente</p> <p>Acteurs concernés : Propriétaires privés et leur ayant droit, Gestionnaires forestiers publics ou privés</p> <p>Partenaires associés : Dreal, DDT, ONF, CRPF, fédérations des chasseurs, COL, CPEPESC Lorraine.</p> |



Enjeux et Objectifs en forêt au sein du site N2000

GH1

Préserver l'intégrité des habitats forestiers remarquables: vallons froids, coteaux thermophiles, forêts alluviales

Types de mesure

• **Contrat Natura 2000 :**

F22716 - Prise en charge du surcoût lié à

la mise en œuvre d'un débardage alternatif :

- débardage par téléphérage (câble-mât, câble-grue,..)
- débardage par traction animale (cheval,..)
- ainsi que toute autre technique non classique, sur avis du service instructeur



→ Mesure éligible en contexte productif ou non productif

→ Zone éligible : lieu de l'exploitation des bois ainsi que les trajectoires de débardage concernés par des habitats d'intérêt communautaire. Justifier de l'existence d'un cloisonnement d'exploitation.

→ Disposition financière : aide accordée sur devis estimatif approuvé par le préfet de département et plafonnée aux dépenses réelles. Montant plafonné : 20 € par m³ débardé plafonnée à 1 000 € par hectare de surface en coupe

Enjeux et Objectifs en forêt au sein du site N2000

GH1

Préserver l'intégrité des habitats forestiers remarquables : vallons froids, coteaux thermophiles, forêts alluviales

Types de mesure

• **Contrat Natura 2000 :**

F22712 - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents

- *Sous-action 1* : arbres sénescents disséminés,

→ aucune intervention sylvicole pendant 30 ans sur les arbres contractualisés

→ contractualisation sur plusieurs arbres disséminés ou sur plusieurs arbres regroupés en bosquet

→ volume contractualisé à l'hectare : au moins 10 m³

- *Sous-action 2* : îlots Natura 2000.

→ absence d'intervention sylvicole sur l'ensemble de l'îlot pendant 30 ans

→ Surface éligible : au moins 10 tiges désignées par hectare présentant soit un diamètre à 1,30 m supérieur ou égal au diamètre d'éligibilité fixé (55cm pour le chêne et le hêtre), soit des signes de sénescence tels que cavités, fissures, branches mortes.

• **Charte Natura 2000**

• **Aménagements forestiers ou plans simples de gestion**

Indicateur d'évaluation :

Evolution de la surface d'îlots de bois sénescents sur le site (ha)

Enjeux et Objectifs en forêt au sein du site N2000

GH2 Maintenir et développer le vieux bois en forêt



Objectifs : Maintenir voire développer les arbres de gros diamètres, les arbres à intérêt biologique, les arbres à cavités et sénescents, le bois mort sur pied ou au sol..

Habitats concernés : Hêtraie sèche sur calcaire / Chênaie sessiliflore thermophile, Hêtraie-Chênaie Charmaie neutrocalcicole et Hêtraie-Chênaie montagnardes à Tilleul d'Ubac

Fonds de vallons froids : Erablaie à Corydale

Forêts alluviales : Frênaie Erablaie – Aulnaie Frênaie – Saulaie arborescente

Acteurs concernés : Propriétaires privés et leur ayant droit, Gestionnaires forestiers publiques ou privés

Partenaires associés : Dreal, DDT, ONF, CRPF, fédérations des chasseurs, COL, CPEPESC Lorraine.

Enjeux et Objectifs en forêt au sein du site N2000

GH2 Maintenir et développer le vieux bois en forêt

Types de mesure

- **Contrat Natura 2000 :**

- F22712 - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents**

- *Sous-action 1* : arbres sénescents disséminés,

- aucune intervention sylvicole pendant 30 ans sur les arbres contractualisés

- contractualisation sur plusieurs arbres disséminés ou sur plusieurs arbres regroupés en bosquet

- volume contractualisé à l'hectare : au moins 10 m³

- *Sous-action 2* : îlots Natura 2000.

- absence d'intervention sylvicole sur l'ensemble de l'îlot pendant 30 ans

- Surface éligible : au moins 10 tiges désignées par hectare présentant soit un diamètre à 1,30 m supérieur ou égal au diamètre d'éligibilité fixé (55cm pour le chêne et le hêtre), soit des signes de sénescence tels que cavités, fissures, branches mortes.

- **Charte Natura 2000**

- **Aménagements forestiers ou plans simples de gestion**

Indicateur d'évaluation :

Evolution de la surface d'îlots de bois sénescents sur le site (ha)

Enjeux et Objectifs en forêt au sein du site N2000

GH3 Préserver et restaurer les zones humides forestières et leur fonctionnalité

Objectifs : Restaurer la naturalité et l'inondabilité du réseau hydrographique.

Préserver et restaurer les zones humides forestières.
Protéger les sols dans les zones sensibles.

Habitats concernés : Forêts alluviales : Frênaie
Erablaie – Aulnaie Frênaie – Saulaie arborescente
Peuplements humides à hautes herbes

Acteurs concernés : Propriétaires privés et leur ayant droit, Gestionnaires forestiers publics ou privés

Partenaires associés : Agence de l'eau Rhin Meuse, Onema, DDT, fédérations de pêche, ONF.



Enjeux et Objectifs en forêt au sein du site N2000

GH3 Préserver et restaurer les zones humides forestières et leur fonctionnalité

Types de mesure

- **Contrat Natura 2000 :**

F22701 - Création ou rétablissement de clairières ou de landes

F22717 - Travaux d'aménagement en lisière étagée

Lisières en structure irrégulière, composée de plusieurs zones : un manteau arboré peu dense constitué d'espèces pionnières et post-pionnières, un cordon de buissons, un ourlet herbeux.

F22705 - Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production

- **Charte Natura 2000**

- **Aménagements forestiers ou plans simples de gestion**

Indicateur d'évaluation :

Nombre et surface de clairières créées

Linéaire de lisières étagées constitué

Enjeux et Objectifs en forêt au sein du site N2000

GH4 Diversifier les peuplements forestiers



Objectifs : Permettre le développement d'un cortège végétal et animal diversifié.

Favoriser la présence d'insectes

Diversifier le paysage forestier

Améliorer la résistance des peuplements aux phénomènes climatiques extrêmes et aux maladies

Habitats concernés : Hêtraie sèche sur calcaire / Chênaie sessiliflore thermophile, Hêtraie-Chênaie Charmaie neutrocalcicole et Hêtraie –Chênaie montagnardes à Tilleul d'Ubac

Fonds de vallons froids : Erablaie à Corydale

Forêts alluviales : Frênaie Erablaie – Aulnaie Frênaie – Saulaie arborescente

Acteurs concernés : Propriétaires privés et leur ayant droit, Gestionnaires forestiers publiques ou privés

Partenaires associés : Dreal, DDT, ONF, CRPF, fédérations des chasseurs, COL, CPEPESC LORRAINE

Enjeux et Objectifs en forêt au sein du site N2000

GH4 Diversifier les peuplements forestiers

Types de mesure

- **Contrat Natura 2000** :

F22706 - Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles

Réhabilitation ou recréation de ripisylves et de forêts alluviales dans le but d'améliorer le statut de conservation des espèces et la représentativité et la naturalité des habitats.

F22702 - Création ou rétablissement de mares ou d'étangs forestiers

F22716 - Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif

- **Charte Natura 2000**

- **Aménagements forestiers ou plans simples de gestion**

Indicateur d'évaluation :

Linéaires de cours d'eau restaurés en vue d'augmenter l'inondabilité notamment

Evolution des surfaces d'habitats forestiers ou semi-forestiers humides ou aquatiques

Enjeux et Objectifs en forêt au sein du site N2000

GH5 Diversifier les peuplements forestiers



Objectifs : Restaurer la naturalité et l'inondabilité du réseau hydrographique,
Restaurer les berges et rives au regard des exigences des espèces patrimoniales,
Faciliter le bon écoulement des eaux

Habitats concernés : Forêts alluviales : Frênaie
Erablaie – Aulnaie Frênaie – Saulaie arborescente

Acteurs concernés : Propriétaires privés et leur ayant droit, Gestionnaires forestiers publiques ou privés

Partenaires associés : Agence de l'eau Rhin Meuse, Onema, DDT, fédérations de pêche, ONF

Enjeux et Objectifs en forêt au sein du site N2000

GH5 Diversifier les peuplements forestiers

Types de mesure

- **Contrat Natura 2000** :

F22706 - Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles

Réhabilitation ou recréation de ripisylves et de forêts alluviales dans le but d'améliorer le statut de conservation des espèces et la représentativité et la naturalité des habitats.

- **Charte Natura 2000**
- **Aménagements forestiers ou plans simples de gestion**

Indicateur d'évaluation :

Nombre de contrats réalisés, Linéaires restaurés

Enjeux et Objectifs en forêt au sein du site N2000

GH6 Adapter les régénérations aux enjeux de préservation de la biodiversité

Objectifs : Conserver des peuplements d'essences autochtones

Réduire les impacts de la disparition d'habitats pour les espèces remarquables liées au vieux bois

Habitats concernés : Hêtraie sèche sur calcaire / Chênaie sessiliflore thermophile, Hêtraie-Chênaie Charmaie neutrocalcicole et Hêtraie –Chênaie montagnardes à Tilleul d'Ubac

Fonds de vallons froids : Erablaie à Corydale

Forêts alluviales : Frênaie Erablaie – Aulnaie Frênaie – Saulaie arborescente

Acteurs concernés : Propriétaires privés et leur ayant droit, Gestionnaires forestiers publiques ou privés

Partenaires associés : ONF, CRPF, Associations naturalistes



Enjeux et Objectifs en forêt au sein du site N2000

GH6 Adapter les régénérations aux enjeux de préservation de la biodiversité

Types de mesure

- **Charte Natura 2000**

Création / amélioration des clairières et des lisières...

- **Aménagements forestiers ou plans simples de gestion**

Indicateur d'évaluation :

Respect de la Charte Natura 2000

Enjeux et Objectifs en forêt au sein du site N2000

GH7

Entretien des bords de routes et chemins forestiers en intégrant les enjeux de biodiversité

Objectifs : Permettre le développement d'un cortège végétal et animal original et diversifié
Favoriser la présence d'insectes
Renforcer le rôle d'écotone des lisières

Habitats concernés : Hêtraie sèche sur calcaire /
Chênaie sessiliflore thermophile, Hêtraie-Chênaie
Charmaie neutrocalcicole et Hêtraie –Chênaie
montagnardes à Tilleul d'Uzac
Fonds de vallons froids : Erablaie à Corydale
Forêts alluviales : Frênaie Erablaie – Aulnaie Frênaie –
Saulaie arborescente

Acteurs concernés : Propriétaires privés et leur ayant
droit, Gestionnaires forestiers publiques ou privés

Partenaires associés : ONF, CRPF, Associations
naturalistes, membres du comité de pilotage



Enjeux et Objectifs en forêt au sein du site N2000

GH7

Entretien des bords de routes et chemins forestiers en intégrant les enjeux de biodiversité

Types de mesure

- **Contrat Natura 2000**
F22717 - Travaux d'aménagement en lisière étagée

Lisières en structure irrégulière, composée de plusieurs zones : un manteau arboré peu dense constitué d'espèces pionnières et post-pionnières, un cordon de buissons, un ourlet herbeux

- **Aménagements forestiers ou plans simples de gestion**

Indicateur d'évaluation :

Mise en œuvre d'une gestion différenciée des bords de routes
Nombre de contrats signés et linéaire de lisières étagées créé

Enjeux et Objectifs en forêt au sein du site N2000

GH8 Maintenir un équilibre forêt gibier



Objectifs : Maintenir des conditions permettant une régénération naturelle de la forêt,
Préserver les habitats et les espèces d'intérêt communautaire,
Instaurer un dialogue constructif entre les acteurs du territoire.

Habitats concernés : Hêtraie sèche sur calcaire /
Chênaie sessiliflore thermophile, Hêtraie-Chênaie
Charmaie neutrocalcicole et Hêtraie –Chênaie
montagnardes à Tilleul d'Uzac Fonds de vallons froids :
Erablaie à Corydale Forêts alluviales : Frênaie Erablaie –
Aulnaie Frênaie – Saulaie arborescente

Acteurs concernés : Propriétaires privés et leur ayant
droit, Associations et sociétés de chasseurs, Fédérations
de chasseurs 54 et 57
Gestionnaires publics ou privés

Partenaires associés : ONF, CRPF, Associations, DDT,
ONEMA, ONCFS, ACCA

Enjeux et Objectifs en forêt au sein du site N2000

GH8 Maintenir un équilibre forêt gibier

Types de mesure

• Charte Natura 2000

Participer à l'équilibre agro-sylvo-cynégétique en interdisant, lorsque le bail le permet, l'agrainage des sangliers :

- à moins de 200m des habitats d'intérêt communautaire prioritaires* ou rares sur le site (forets alluviales 91E0*, hêtraies sèches 9150, forêt de ravin 9180),
- à moins de 200 m des lisières forestières (proximité des prairies),
- à moins de 100 m des étangs.

• Aménagements forestiers ou plans simples de gestion

Indicateur d'évaluation :

Evolution des réalisations de plans de chasse
Evolution des dégâts observés

Enjeux et Objectifs en forêt au sein du site N2000

La charte N2000 du site des « Pelouses et vallons forestiers du Rupt de Mad »

| Engagements pris par le signataire | Recommandations |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Autorisation pour la structure animatrice et les structures naturalistes à accéder aux parcelles de l'adhérent pour le suivi et l'évaluation de l'état de conservation des habitats. - Conserver l'affectation du sol de la parcelle engagée. - Intégrer ou mettre en conformité les engagements de la charte N2000 dans les documents d'aménagement. | <ul style="list-style-type: none"> - Limiter au maximum la circulation des véhicules motorisés sur les parcelles engagées. - En cas de doute sur l'impact éventuel d'un projet d'aménagement sur le milieu naturel et sur les espèces, demander conseil à la structure animatrice. - Signaler la présence d'espèces invasives animales (Ragondin, Rat musqué, Ecrevisses américaines) ou végétales (Renouée du Japon, Jussies, Elodées, Balsamines...) à la structure animatrice. - Contribuer à maintenir l'équilibre agro-sylvo-cynégétique du site. |

Site Natura 2000 « Forêt humide de la Reine et Caténa de Rangéval »

Le programme d'actions

- Les mesures contractuelles et les chartes
- Les mesures administratives et réglementaires
- Les mesures foncières
- Les mesures de suivi et d'amélioration des connaissances
- Les mesures de communication et de sensibilisation
- Les mesures pour l'animation du Docob

La codification des mesures

GH : Gestion des habitats et des espèces

SE : Suivi et évaluation

AC : Acquisition de connaissances

S : Sensibilisation

AF : Mesures administratives, réglementaires et foncières

AN : Animation



Site Natura 2000 « Forêt humide de la Reine et Caténa de Rangéval »

Les outils :

Les contrats Natura 2000

Le **contrat Natura 2000** est une démarche **volontaire et active** qui permet aux propriétaires ou gestionnaires, de s'engager concrètement dans un programme d'actions en faveur des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Le contrat n'est pas une prime. Il n'a pas pour objectif d'apporter une plus-value financière mais permet d'inciter à la mise en œuvre d'une action voire de compenser un manque à gagner.

Les contrats sont basés sur **des cahiers des charges type**, nationaux et régionaux :

❖ *Tous milieux*:

- circulaire du 27 avril 2012 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000

❖ *Milieu forestier* :

- arrêté préfectoral du 22 août 2012 relatif aux conditions de financement ses mesures de gestion des milieux forestiers dans le cadre des contrats Natura 2000

Source : Ministère de l'environnement et DREAL

Site Natura 2000 « Pelouses et vallons forestiers du Rupt de Mad »

Contrats Natura 2000 - Milieu forestier

F22701 - Création ou rétablissement de clairières ou de landes

F22702 - Création ou rétablissement de mares forestières

➔ 15 contrats

F22703 - Mise en œuvre de régénérations dirigées

F22705 - Travaux d'abattage ou de taille sans enjeu de production

F22706 - Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles

F22708 - Réalisation de dégagements ou débroussaillments manuels à la place de dégagements ou débroussaillments chimiques ou mécaniques

F22709 - Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt

F22710 – Mise en défens de types d'habitats d'intérêt communautaire

F22711 - Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable

F22712 - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents

F22713 - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats

F22714 - Investissements visant à informer les usagers de la forêt

F22715 - Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive

F22716 - Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif

F22717 – Travaux d'aménagement en lisière étagée



Site Natura 2000 « Forêt humide de la Reine et Caténa de Rangéval »

Les outils :

La charte Natura 2000

La Charte Natura 2000 constitue l'autre volet de la **politique contractuelle et volontaire** de Natura 2000. A la différence des contrats, la charte ne prévoit pas de contrepartie financière directe (mais elle permet certains avantages fiscaux).

Cet outil permet aux signataires de s'engager dans la démarche Natura 2000 sans nécessiter un lourd investissement personnel et financier.

Elle doit traduire les objectifs de conservation du site en **engagements et recommandations**, basés sur les bonnes pratiques en vigueur ou souhaitées sur le site. Elle doit permettre la reconnaissance d'une bonne gestion passée.

La charte est porteuse d'un **message**, elle traduit des **intentions**, elle **labellise**.

C'est un engagement contractuel et moral.

Chaque charte est différente : 1^{er} moment de concertation, négociation, compromis, concessions, frustrations... Synthèse des attentes

Source : Ministère de l'environnement et DREAL

Site Natura 2000 « Forêt humide de la Reine et Caténa de Rangéval »



Les outils :

La charte Natura 2000

Engagements généraux :

Accès au site,
Affectation du sol,
Mise en conformité des documents d'aménagements.

Milieu forestier :

Informer les ayants droits des engagements et recommandations du signataire,
Adapter la sylviculture aux conditions climatiques et stationnelles,
Favoriser la quiétude des espèces remarquables,
Maintenir et développer la trame de vieux bois,
Adapter les régénérations aux enjeux de biodiversité,
Maintenir un équilibre forêt-gibier.

Milieu aquatique : étangs, cours d'eau

Partage des connaissances et information,
Gestion piscicole,
Favoriser la quiétude des espèces,
Préserver les milieux naturels.

Milieux agricoles : prairies, culture

Conserv

Site N2000 « Pelouses et vallons forestiers du rupt de mad »

